

Fiche de présentation

1. - Titre : "La dissuasion nucléaire, des origines à l'Europe"
2. - Auteur : Capitaine de frégate Pascal SCHEIDECKER (France)
3. - Date : 15 mars 1999
4. - Division : C
5. - Objet : Mémoire de stratégie
6. - Résumé

Ce mémoire présente la construction historique de la dissuasion, tant du point de vue technique que de l'évolution du concept.

La position française est ensuite étudiée dans sa spécificité.

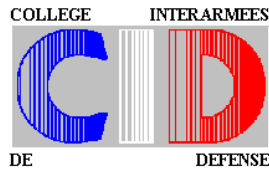
Enfin, un essai de définition de ce que pourrait être une dissuasion européenne est proposé.

7. - Mots clés : stratégie, dissuasion, nucléaire, europe

-

Mémoire de Stratégie

-



La dissuasion nucléaire

- historique
- la position française
- quelle dissuasion nucléaire pour l'Europe ?

Introduction

Clausewitz a théorisé la guerre totale, décisive et la montée aux extrêmes de la violence. Les deux guerres mondiales peuvent ainsi être considérées comme des exemples d'application de la théorie clausewitzienne : dans les deux cas, il y a eu radicalisation de l'objectif politique et montée aux extrêmes jusqu'à la défaite totale de l'un des deux adversaires.

L'arme nucléaire introduit une rupture considérable, en barrant la possibilité d'ascension aux extrêmes. Cette rupture stratégique a des conséquences remarquables sur l'art de la guerre : la stratégie directe est supplantée par la stratégie indirecte et la politique déclaratoire ; le recours à l'affrontement direct étant devenu impossible, la diplomatie et la compétition économique prennent une importance accrue ; de nombreux conflits armés périphériques naissent de la lutte d'influence que les deux camps se livrent. L'arme nucléaire donne ainsi naissance à la stratégie totale.

Par ailleurs, la conduite opérationnelle des conflits laisse la place à la stratégie des moyens, accompagnée par une politique déclaratoire adaptée. Cette politique s'appuie sur une conceptualisation de plus en plus poussée, qu'il s'agit ici d'étudier au travers d'une approche historique.

Ce mémoire se propose d'étudier la rupture stratégique introduite par l'arme nucléaire ; il s'agira dans un premier temps de parcourir le chemin tant technique que théorique qui a conduit à la stratégie de dissuasion nucléaire entre les deux Grands.

Dans un second temps, nous nous attacherons à la position française. Il s'agira, après avoir exposé les raisons du choix de l'arme nucléaire, de dégager les spécificités de la stratégie de dissuasion nucléaire française, en s'appuyant sur le travail théorique des stratégestes français.

Dans un troisième temps, enfin, il s'agira d'étudier quelles peuvent être les évolutions de la dissuasion dans le cadre de la construction européenne.

Historique du concept de dissuasion USA - URSS

L'arme atomique apparaît brusquement à Hiroshima le 6 août 1945. Une seule bombe de 14 kT fait 120.000 morts et plus de 80.000 blessés, dans une ville de 300.000 habitants. Trois jours plus tard, une seconde bombe, de 21 kT cette fois, était larguée sur Nagasaki. Bilan : 40.000 morts, autant de blessés. Le même jour, le Japon capitulait.

L'apparition du feu nucléaire provoquait un changement qualitatif dont il n'était pas aisé de mesurer sur le coup toutes les implications : la bombe n'avait en effet été expérimentée qu'une fois, trois semaines avant sa première utilisation opérationnelle. L'arme atomique ne sera plus jamais utilisée par la suite.

Brodie ou le précurseur

La rupture stratégique introduite par l'arme nucléaire n'a pas été brutale mais a vu le jour par phases successives, étroitement liées aux avancées technologiques.

La plupart des observateurs de l'époque conçoivent la bombe atomique comme une arme traditionnelle, particulièrement puissante certes, mais dont la puissance n'est qu'une caractéristique particulière et ne modifie en rien les concepts d'emploi de l'arme aérienne pour le bombardement stratégique massif.

Néanmoins, quelques mois seulement après les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, l'universitaire américain Bernard Brodie énonce, dans son ouvrage *The Absolute Weapon*, les grandes lignes de ce que seront tous les principes fondamentaux de ce qui va devenir la dissuasion nucléaire.

Brodie perçoit le caractère exceptionnel de la bombe atomique, qui n'est encore que bombe A et que l'évolution en bombe H rendra plus exceptionnel encore :

- son potentiel de destruction est tel que son usage dépasse les calculs stratégiques traditionnels ;
- il est impossible de revenir en arrière : la technologie existe, il faut l'accepter.

La bombe atomique donne à celui qui la possède la capacité de détruire toutes les grandes villes d'une nation rivale en l'espace d'une journée. Brodie en tire des conséquences stratégiques révolutionnaires : "Nous ne nous préoccupons pas pour l'instant de savoir qui gagnera la prochaine guerre [...]. Jusqu'ici, l'objectif essentiel de nos chefs militaires a été de gagner des guerres. À partir de maintenant, leur but principal doit être de les prévenir."

C'est là l'essence même de la problématique nucléaire ; en arrivant à cette conclusion, Brodie a introduit le concept stratégique le plus important de la deuxième moitié du XX^e siècle : la dissuasion nucléaire. Selon lui, la dissuasion d'un adversaire ne serait accomplie qu'avec une capacité de représailles crédible (appelée plus tard capacité de deuxième frappe). Brodie pensait, et l'avenir lui donnera raison, que la bombe aurait finalement un effet stabilisateur. Toutefois, les guerres ne seraient pas abolies pour autant, et il faudrait s'attendre à combattre dans des conflits de type limité et s'y préparer.

Les premiers temps de l'ère nucléaire : du bombardement stratégique aux représailles massives

Hormis quelques esprits avisés, tels Bernard Brodie aux États-Unis ou Castex en France, personne, militaire ou politique, n'a encore réellement pris la mesure du caractère exceptionnel de cette arme nouvelle.

Ainsi, à Hiroshima et à Nagasaki, l'arme atomique est utilisée comme une bombe classique, mais plus puissante. C'est cette puissance formidable qui permet de porter un coup d'arrêt au Japon et de le contraindre à la capitulation.

Aux débuts de l'ère nucléaire, la bombe atomique est considérée comme une arme de bombardement stratégique classique, en application des théories de l'italien Douhet. Ainsi les États-Unis placent-ils leurs bombardiers stratégiques à long rayon d'action à portée de l'Union soviétique, afin de pouvoir porter des coups décisifs au cœur même du territoire ennemi.

De 1945 à 1949, les États-Unis ont le monopole de l'arme de destruction massive ; ils effectuent dès 1946 des essais nucléaires, dont les essais atmosphériques sur l'atoll de Bikini.

L'Union soviétique ne pouvait admettre de laisser aux États-Unis le monopole d'une arme aussi exceptionnelle, dont la puissance, amplifiée par l'absence de défense connue, donnait un net avantage à l'agresseur. C'est le point de départ de la course aux armements : l'URSS fait tous les efforts possibles pour combler son retard. La première bombe A soviétique explose en 1949.

Les Soviétiques devanceront même une première fois les Américains puisqu'ils feront exploser leur premier engin thermonucléaire (bombe H) dès août 1953, sept mois avant les États-Unis.

La guerre de Corée ou les balbutiements de la dissuasion nucléaire

La guerre de Corée (1950-1953) est le premier point d'inflexion dans la conception de l'usage de l'arme atomique : la controverse entre Truman et Mac Arthur et le débat sur l'éventualité d'une poursuite du conflit au-delà du fleuve Yalou débouchent sur le refus d'utiliser l'arme atomique.

Ainsi, dans les faits, la guerre de Corée introduit-elle la notion de guerre limitée : le *statu quo ante* semble satisfaisant comparé aux risques d'extension du conflit. Mais elle permet surtout de poser clairement deux questions fondamentales :

- l'arme nucléaire est-elle une arme de guerre, donc employable, ou une arme de non-guerre, donc inemployable ?

- en corollaire se pose la question du seuil de nucléarisation : à partir de quand, de quel seuil d'agression ou de menace, peut-on ou doit-on envisager son emploi ?

Les représailles massives

Après son accession à la présidence, le général Eisenhower fait entreprendre un *New Look* de la politique de défense. Le premier concept de dissuasion nucléaire est fondé sur la doctrine des représailles massives contre les forces soviétiques. Élaboré et approuvé par le National Security Council en octobre 1953, il est rendu public par M. Foster Dulles, Secrétaire d'État à la défense dans un discours en janvier 1954.

"Il n'existe pas de défenses terrestres qui puissent seules contenir les puissantes forces terrestres du monde communiste. Nos défenses doivent donc être renforcées par la dissuasion (*deterrence*) que constitue pour l'agresseur notre faculté d'exercer contre lui des représailles massives (*massive retaliations*) et instantanées".

L'arme thermonucléaire, en cours de mise au point, se prête à une telle doctrine.

Le concept était toutefois plus nuancé que ce que son appellation "représailles massives" ne laissait supposer. M. Foster Dulles devait en particulier effectuer les commentaires suivants :

- " la seule manière de dissuader l'agresseur est d'être prêt moralement et matériellement à riposter énergiquement aux endroits et avec les moyens que nous aurons choisis" ;

- "il n'est pas dans notre intention de transformer une guerre locale en guerre générale".

Ces deux commentaires introduisaient, pour le premier, la notion d'ambiguïté, qui est devenue essentielle au concept même de dissuasion nucléaire, et pour le second, la notion de seuil de nucléarisation, ces deux notions étant étroitement liées au principe d'incertitude que décrira le général Poirier.

C'est là toute l'ambiguïté de la doctrine des représailles massives : elle laisse planer l'incertitude concernant le seuil de nucléarisation : quel type d'agression appelle la riposte nucléaire ? En théorie, une attaque majeure et sans équivoque des forces classiques de l'adversaire, justifierait une riposte nucléaire. Mais une attaque soviétique massive sur le territoire européen ne serait-elle pas considérée comme "locale" par les États-Unis ? En d'autres termes, une guerre "locale" ne mettant pas directement en cause la sécurité du territoire américain déclencherait-elle le feu nucléaire ? L'ambiguïté demeure ; elle sera à l'une des causes de l'évolution française vers une dissuasion autonome.

La dissuasion graduée

Dans cette période des années 50, Henry Kissinger propose le concept de dissuasion graduée : celle-ci aurait pour but de limiter un éventuel conflit, en repoussant l'agression sans chercher la victoire à tout prix et en s'appuyant sur la négociation.

Kissinger rend la menace d'emploi du feu nucléaire proportionnelle à l'importance de l'enjeu :

- si celui-ci est vital, la menace de destruction est absolue ;
- sinon, elle sera proportionnée, ce qui pourra éviter une montée aux extrêmes.

Il convient cependant de noter que la guerre limitée n'est pas, à ce stade de la réflexion de Kissinger, une alternative aux représailles massives, mais un complément permettant de moduler la riposte.

L'arme nucléaire tactique

Dans le même temps, les Américains continuent plusieurs expérimentations et réussissent à mettre au point un missile sol-sol de quelques tonnes à charge nucléaire réduite (1957). Son rayon d'efficacité reste redoutable par rapport à celui des charges classiques.

L'arme nucléaire tactique apparaît immédiatement à la fois comme une arme idéale du champ de bataille et comme la base de la réflexion de Kissinger sur la riposte graduée. Elle permettrait en cela d'éviter les représailles massives.

Ainsi le concept de dissuasion nucléaire est-il modifié par l'apparition de l'arme nucléaire tactique, qui réduit le hiatus considérable entre armes nucléaires stratégiques de forte puissance et armes classiques.

Le missile balistique stratégique : naissance de la dissuasion nucléaire réciproque

En 1957, le lancement du Spoutnik, qui provoque la stupeur dans les capitales occidentales, permet aux Soviétiques de démontrer leur maîtrise du missile à longue portée.

Le missile balistique stratégique est la dernière révolution qui manquait pour construire l'édifice de la dissuasion. Avec Lucien Poirier nous ne pouvons que

constater que "le couple charge nucléaire - missile balistique est la première arme pour laquelle la terre se présente comme un tout géographiquement différencié. [...] Non seulement massive, la capacité de destruction unitaire de la charge devient quasi instantanée. [...] Effaçant les distances, il (le missile) réduit le temps de réaction dont dispose le défenseur pour être informé de l'attaque et pour organiser une éventuelle défense active anti-missile."

Le missile constitue ainsi une véritable révolution stratégique, en ce sens qu'il modifie non seulement le facteur de l'éloignement et de l'étendue du territoire, mais surtout le rapport entre offensive et défensive. Le missile, par la fulgurance de la menace qu'il fait peser, donne en effet un avantage à l'agresseur. De plus, les populations civiles deviennent plus vulnérables que jamais.

C'est en donc fini de la dissuasion unilatérale que prétendaient exercer les États-Unis, jusque là protégés par leur " insularité " stratégique. D'unilatérale, la dissuasion devient mutuelle (*mutual deterrence*).

Dissuasion réciproque et équilibre de la terreur

Jusqu'en 1957, forts de leur supériorité, les Américains pensaient pouvoir contraindre l'Union soviétique à choisir entre guerre limitée et représailles massives. L'irruption du missile balistique stratégique , en gommant l'invulnérabilité des États-Unis, remet tout en question et il s'agit maintenant de penser l'équilibre de la terreur, selon l'expression d'Albert Wohlstetter. Pour que cet équilibre se maintienne, il faut que les Soviétiques prennent au sérieux et la volonté et la capacité de riposte des Américains. Pour ce faire, les bombardiers du Strategic Air Command doivent rester en alerte en permanence, et l'adversaire doit être convaincu que les représailles éventuelles provoqueront des dégâts intolérables.

La doctrine de dissuasion se développe. Elle est fondée sur la conviction de l'adversaire qu'il peut être soumis à des dommages intolérables et que, par conséquent, il serait irrationnel de les provoquer. La dissuasion vise à l'inhibition, à l'interdiction et, de ce fait, à la non-guerre.

On peut ici dire que la dissuasion nucléaire "moderne" est née.

Incertitude et crédibilité

Pour que la dissuasion soit crédible, il faut que l'agresseur éventuel se trouve contraint de prendre un risque inacceptable, celui de la riposte nucléaire au cœur même de son territoire ; mais il doit prendre ce risque en étant dans l'incertitude, l'incertitude sur les conditions qui amèneront l'adversaire à user de représailles nucléaires.

Cette notion n'est bien entendu valide que si l'agresseur a recours à une attaque au moyen de forces classiques. Sinon, si l'agression est nucléaire, la montée aux extrêmes, i.e. la guerre nucléaire totale est immédiate.

Tout ce qui rend la dissuasion crédible, par le risque encouru, renforce la dissuasion.

Les crises et leur gestion serviront de pédagogie de la stratégie politico-diplomatique fondée sur la menace nucléaire entre les deux grandes puissances militaires : après la Corée, Berlin (1961) et Cuba (1962) ; chaque fois, la rationalité l'emporte.

La crise de Cuba en particulier est symbolique du paradoxe de la violence à l'ère nucléaire : alors que planait la menace d'une guerre atomique capable de détruire la planète, la crise ne fit qu'une seule victime (le pilote d'un avion U2 américain abattu en vol au cours d'une mission au dessus de l'île). Finalement, la crise de Cuba eut pour conséquence un radoucissement des rapports entre les USA et l'URSS, qui décidèrent de renforcer les précautions pour qu'une telle crise ne se reproduise pas.

La crise des fusées, en mettant en évidence la difficulté à coordonner l'usage des armes conventionnelles et nucléaires, a démontré l'importance accrue des formes indirectes de violence, comme la dissuasion, la menace, le chantage, la persuasion.

Capacité de seconde frappe et stabilité

La notion de dissuasion implique que chacun des protagonistes conserve, quelles que soient les destructions subies, une capacité de riposte dont les effets seraient intolérables pour l'agresseur.

La capacité de seconde frappe apparaît donc comme la condition nécessaire de la dissuasion réciproque et de la stabilité de l'équilibre de la terreur. En d'autres termes, la capacité de seconde frappe est la condition nécessaire de la stabilité stratégique à l'ère nucléaire.

Ces considérations sont à l'origine de la course aux armements, compétition toujours plus vive dans laquelle chaque protagoniste recherche le *breakthrough*, la rupture décisive qui pourrait lui permettre soit la destruction totale en première frappe du potentiel adverse, soit l'inhibition des effets de la première frappe adverse.

Il faut souligner ici l'avancée majeure que représenta la mise au point du système d'armes SNLE + MSBS : le sous-marin nucléaire lanceur d'engins, porteur réputé indétectable, donc invulnérable, deviendra l'outil privilégié de la seconde frappe, alors que les armes nucléaires basées à terre symboliseront la sanctuarisation des territoires nationaux.

La riposte graduée

Dès que les États-Unis se sont découverts à portée des missiles soviétiques, la réflexion stratégique y a été particulièrement vive.

Ainsi, dès 1960, Henry Kissinger en arrive-t-il à modifier très notablement ses prises de position sur la guerre nucléaire limitée et déconseille même l'emploi de l'arme nucléaire tactique, afin de garantir que la distinction entre les armes nucléaires et les armes classiques soit bien marquée .

Toujours en 1960, Robert Mc Namara propose quant à lui le concept de riposte graduée : il s'agit de moduler une série de réponses appropriées aux menaces et aux

défis. En cas de tension, voire de conflit, l'escalade est d'abord politique, puis militaire - au sens des armes "classiques" -, et enfin, en dernier recours, nucléaire.

La doctrine de la riposte graduée concerne tout particulièrement l'Europe : en effet, l'Europe représente un enjeu majeur pour chacun des adversaires ; toute tentative soviétique y rendrait donc l'escalade inévitable.

Mais un échec de la dissuasion classique en Europe ne serait peut être pas considéré comme affectant la sécurité des États-Unis. Ainsi que cela a déjà été évoqué, le général de Gaulle tirera comme conclusion de cette ambiguïté théorique l'absolue nécessité de doter la France d'une force de dissuasion autonome.

Le concept de destruction mutuelle assurée

De l'emploi de la bombe atomique comme une super-bombe classique à la dissuasion unilatérale puis à la dissuasion réciproque, puis à la riposte graduée, les éléments de conceptualisation de la dissuasion se forment. Mais, si la riposte graduée et la notion d'escalade qu'elle comporte vise à stabiliser l'équilibre stratégique du bas au haut de l'échelle de la violence, la doctrine américaine va encore évoluer. Il s'agit en effet de prendre en compte la perte de la supériorité absolue des États-Unis tout en assurant la crédibilité de la dissuasion.

Le concept de destruction mutuelle assurée est ainsi avancé par Robert McNamara en 1965 : "la capacité de destruction assurée est l'essence même de tout concept de dissuasion".

Dès lors, les bases essentielles de la dissuasion nucléaire entre les deux Grands sont jetées. Paradoxe saisissant pour qui veut y regarder de plus près : le dialogue stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique se noue autour de l'organisation du statu quo de l'équilibre de la terreur ; les deux Grands reconnaissent et organisent leur vulnérabilité mutuelle. Cet état est illustré de manière spectaculaire par la signature du traité ABM en 1972.

* * * * *

On l'a vu, les insuffisances théoriques du concept de dissuasion mutuelle entre les deux Grands ont amené le général de Gaulle et les stratèges français à douter de la crédibilité de la protection de l'Europe par le "parapluie" nucléaire américain ; la France a ainsi adopté très rapidement une position originale qu'il convient maintenant d'étudier.

La stratégie française

Le général de Gaulle a été informé dès juin 1944 par des savants français du projet extraordinaire de mise au point de la bombe A par les Américains. Des savants

français ont participé, au départ, au projet Manhattan. Rapidement, les USA poursuivront de manière autonome, mais l'expérience acquise par ces savants français restera un atout essentiel.

En 1945, la création du C.E.A. est décidée avec pour objectif l'étude de faisabilité d'un programme électronucléaire civil ; le premier programme de construction de centrale nucléaire civile est ainsi lancé en 1952

En décembre 1954, Pierre Mendès-France décide du premier programme nucléaire militaire. Limité dans ses prétentions au départ, il prend son essor au retour du général de Gaulle en 1958 : une allocation de crédits considérable est alors votée.

Le 13 février 1960, la première expérimentation de la bombe A est réalisée à Reggane, dans le sud de l'Algérie ; après deux autres essais atmosphériques sur le champ de tir de Reggane, les expérimentations suivantes sont réalisées en galeries souterraines, dans le Hoggar. Le premier tir au CEP est réalisé le 2 juillet 1966 et le premier tir thermonucléaire a lieu sur ce même site le 24 août 1968. En 8 ans, la France est donc passée de la bombe A à la bombe H, ce qui témoigne de l'effort intense accompli dans ce domaine.

On peut toutefois noter que l'accession au thermonucléaire intervient 16 ans après les États-Unis, 15 ans après l'URSS, 11 ans après la Grande-Bretagne et 1 an après la Chine. On peut noter que ce passage de la bombe A à la bombe H s'est effectué en 6 ans et demi pour les États-Unis, 6 ans pour l'URSS, 4 ans et demi pour la Grande-Bretagne, moins de 3 ans pour la Chine et 8 ans et demi pour la France, "ce qui n'alla pas sans causer quelques tensions entre le Général de Gaulle et le CEA" .

Pourquoi une arme nucléaire française ?

Le premier objectif de la stratégie française ne fait aucun doute : il s'agit de sauvegarder la capacité de la France à penser et agir pour elle-même, de faire en sorte qu'elle soit l'acteur de sa propre liberté. La force du sentiment national reste la première condition d'une stratégie française autonome. La nécessité de l'autonomie nationale est périodiquement réaffirmée par tous ceux qui se font "une certaine idée de la France". L'autonomie de décision est essentielle dans la culture stratégique française, et l'examen du passé lui donne toute sa dimension.

On peut distinguer trois raisons principales dans la volonté française de se doter d'une dissuasion nucléaire autonome. Elles sont toutes profondément ancrées dans la culture stratégique française.

La France est une puissance européenne continentale

La conscience nationale française s'est forgée au cours des siècles contre les rêves impériaux, qu'ils viennent de la Germanie ou d'outre-Atlantique, qu'ils soient d'ordre spirituel, idéologique ou culturel. Les rois de France ont toujours lutté contre les prétentions germaniques à revendiquer la succession de l'Empire romain, surtout à partir du moment où les Habsbourg ont commencé à détenir héréditairement le titre électif d'empereur. En le relevant à son profit tout en l'abolissant en Allemagne, Napoléon conjura une menace vieille de dix siècles : cela explique, indépendamment

de la virtuosité de l'homme de guerre, la place exceptionnelle qu'il occupe dans la culture stratégique française.

La France a subi trois viols de sa souveraineté en moins d'un siècle. Ces faits ont fortement marqué la conscience collective, qu'elle soit politique, militaire ou populaire. La ligne Maginot en était déjà un symbole. L'idée de protection des intérêts vitaux est beaucoup plus forte que dans les autres États nucléaires.

La France est une puissance moyenne

Après avoir été, avant 1815, une superpuissance, la France est devenue, progressivement, une puissance moyenne, voire même petite, si on la compare aux deux Grands, et qui rêve de maintenir son rang universel. Le pays est conscient de sa faiblesse objective mais ses dirigeants comprennent que cette faiblesse peut être compensée par l'appartenance au club des puissances nucléaires. L'atome est en effet un "égalisateur de puissance".

Dès 1950, selon le général Ailleret, il est clair que disposer de l'arme atomique reviendrait pour la France à " être la plus forte possible ; à disposer d'une défense relativement indépendante, c'est-à-dire rester un pays libre de son destin... et cet armement lui donnerait des armées d'une grande puissance ".

La France cherche à assurer son indépendance et son rang international

La France entend aussi maintenir son "rang" dans le monde. Après deux siècles au moins d'hégémonie continentale, la France a vu son poids stratégique diminuer depuis Waterloo et, plus encore, Sedan, pour des raisons diverses mais principalement démographiques. Cette France, jadis si forte, est devenue faible face à une Allemagne unifiée. Nul n'a mieux compris et exprimé les implications stratégiques de ce renversement que le général de Gaulle. Lorsque, après la défaite de 1940, il redonna une place à la France parmi les Alliés, il n'eut de cesse que soit reconnue la présence d'un pays dont les États-Unis tenaient l'effacement pour acquis.

Le mémorandum adressé le 17 septembre 1958 par le général de Gaulle au président Eisenhower et au Premier ministre Mac Millan montrait qu'une ambition essentielle de la France consistait à accéder à une pleine égalité de rang avec la Grande-Bretagne et les États-Unis au sein de l'OTAN.

L'arme nucléaire est bien adaptée à la nouvelle Constitution française, construite autour d'un président de la République légitimé par le scrutin universel, et qui détiendra la clef de cette arme suprême, car elle va devenir l'instrument essentiel de la politique étrangère du pays. La France sera aussi le seul pays démocratique où le consensus politique et populaire autour de la bombe sera complet. Un débat politique aura bien lieu, mais jamais il ne remettra en cause le consensus profond sur l'arme nucléaire française.

Les crises de Suez et de Cuba vont servir de catalyseur aux projets nucléaires, en France comme en Grande-Bretagne. Mais les leçons tirées seront différentes : pour nous, la bombe va représenter un instrument d'indépendance face aux deux super Grands ; pour les Britanniques, en revanche, la seule manière de conserver leur rang

réside dans l'alliance la plus étroite possible avec les USA, et donc dans une relative dépendance. La guerre froide donnera à la France une excellente opportunité pour jouer cette carte d'indépendance.

Le concept français

Les caractéristiques principales du concept français de dissuasion nucléaire sont les suivantes :

- notre stratégie est une stratégie de non-guerre : elle a pour finalité d'empêcher la guerre et non de la gagner ;
- l'actualisation de la menace est mise en œuvre seulement quand nos intérêts vitaux sont menacés ;
- elle se situe pour l'essentiel au niveau stratégique, par la menace de représailles massives contre les centres vitaux de l'adversaire ;
- nos armes préstratégiques ne sont pas destinées à prolonger les armes conventionnelles ; elles se placent en effet au début du processus nucléaire, pour donner à l'adversaire un "ultime avertissement", par l'emploi d'une frappe significative et non renouvelable contre des objectifs militaires ;
- la décision d'emploi de toutes nos armes nucléaires appartient au seul président de la République ; elle ne saurait donc être (tout au moins dans l'état actuel des choses) partagée avec nos alliés.

Invention du concept

Alors qu'aux États-Unis, la réflexion théorique a été presque entièrement l'apanage des universitaires, la dissuasion a été, en France, essentiellement théorisée par des militaires ; en effet, à l'exception de Raymond Aron, les principaux stratèges français du nucléaire ont été les généraux Ailleret (1907-1968), Beaufre (1902-1975), Gallois et Poirier.

Prise de conscience de la révolution nucléaire

L'arme atomique, et surtout l'arme thermonucléaire, disposent d'une puissance de destruction qui est complètement hors de proportion avec celle des moyens précédents. L'amplification quasi infinie de la capacité de destruction unitaire offerte par l'arme nucléaire bouleverse les données traditionnelles.

L'arme nucléaire change les conditions de la guerre. Ailleret souligne que "rien ne sera plus jamais comme avant" et que cela "contraint à changer jusqu'aux méthodes de raisonnement stratégique et tactique". Il constate que certaines formes d'opérations militaires (têtes de pont, fronts continus, concentrations de grandes unités, etc.) sont désormais interdites.

Gallois, quant à lui, en arrive très vite à l'obsolescence du douhetisme : "l'association de l'avion et de l'explosif atomique permet de porter à distance de tels coups qu'aussitôt mis en pratique le "douhetisme" se trouva dépassé."

Comment se protéger ?

Pour Gallois, "il n'existe que quatre types de protection possibles : la destruction préventive des armes adverses, l'interception des armes atomiques, la protection physique contre les effets des explosions, et la menace de représailles...".

Très vite, les réflexions des stratèges français convergent pour conclure que les trois premiers objectifs ne sont pas atteignables. Ainsi, la base fondamentale de l'invention de cette nouvelle stratégie de la dissuasion nucléaire est bien cette prise de conscience que l'association du vecteur balistique et d'une arme à la formidable capacité de destruction unitaire ne laisse finalement de place qu'à une défense par la menace de représailles.

Gallois illustre parfaitement ce constat : "Militairement, la politique de dissuasion a pour origine cette carence de la défense aérienne... à partir du moment où le pouvoir de destruction d'un seul projectile est un multiple élevé de ce qu'il était auparavant, la défense est inefficace et la menace de représailles doit lui être substituée".

Définition du concept

Beaufre introduit son étude de la dissuasion par une distinction entre coercition et dissuasion : " Toute action de coercition (et en particulier la guerre) vise, par l'emploi de divers moyens, un objectif psychologique positif en forçant une puissance, par sa capitulation, à prendre la décision de renoncer à s'opposer à son adversaire. La dissuasion au contraire vise à empêcher une puissance adverse en présence d'une situation donnée, de prendre la décision d'employer les moyens coercitifs (violents ou non) en lui faisant craindre l'emploi de moyens coercitifs existants. "

Il poursuit : " l'objet de la dissuasion est d'ordre psychologique : il s'agit de faire renoncer l'adversaire à prendre la décision d'intervenir. Cet objet est moins radical que celui de la guerre qui vise à faire prendre la décision de capituler. Par contre, la guerre dispose du moyen de pression que constitue l'emploi des forces, tandis que la dissuasion doit obtenir ses effets par la simple menace d'emploi des forces. "

Est ainsi mise en évidence l'importance de 3 éléments :

- le facteur psychologique ;
- la positivité du but de la coercition, par opposition au caractère négatif de la dissuasion ;
- l'objectif de la dissuasion par opposition à celui de la coercition : la capitulation comme critère de réussite de l'action de coercition procède d'une conception de la guerre totale à but absolu ; dissuader consiste à s'opposer au projet d'autrui, à le contraindre au renoncement de son action.

L'opposition établie par Beaufre entre situation de non-guerre et situation de guerre conduit donc à séparer l'emploi effectif de la force de la menace d'emploi.

Poirier introduit ici une notion fondamentale : l'antinomie entre emploi réel et emploi virtuel : " Il importe donc de distinguer rigoureusement la stratégie de dissuasion et celle de défense active qui suivrait son échec ; d'éviter le glissement qui trop souvent intègre la seconde dans la première. "

Cela signifie que, pour chaque mode stratégique, aussi bien l'action que la dissuasion, il peut y avoir chaque fois deux "dimensions" : l'une où l'effet physique est représenté, l'autre où il est actualisé.

La dissuasion nucléaire pourra donc être définie en se référant à Poirier : la dissuasion " se donne pour fin de détourner autrui d'agir à nos dépens en lui faisant prendre conscience que l'entreprise qu'il projette est irrationnelle [...] transposée dans l'âge nucléaire [...], la stratégie de dissuasion nucléaire est un mode préventif de la stratégie d'interdiction qui se donne pour but de détourner un candidat agresseur d'agir militairement en le menaçant de représailles nucléaires calculées de telle sorte que leurs effets physiques probables constituent, à ses yeux, un risque inacceptable eu égard aux finalités politiques motivant son initiative ".

Valeur nouvelle prise par le concept de dissuasion , dès lors que celle-ci est nucléaire

Pour Gallois, " il n'est de dissuasion que nucléaire ".

Pour Beaufre, la dissuasion nucléaire a pour base " la certitude des destructions qu'entraînerait l'emploi de ces armes [...] c'est cette menace de destruction qui crée la dissuasion à cause de la valeur certaine du risque qu'elle comporte ".

Les lois de la dissuasion nucléaire

Gallois définit ainsi les règles fondamentales, appliquées à la France, de la stratégie nucléaire :

- " - entre l'enjeu convoité et le risque à courir pour l'emporter en usant de la force, il n'y a plus aucune commune mesure...
- une certaine égalité peut être établie entre les peuples. [...] il ne peut plus y avoir de nations fortes et de nations faibles...
- parce que de nouvelles armes, fondées également sur le principe de la fission de l'atome, mais de plus faible puissance commencent à figurer dans la panoplie des deux Grands, le concept de dissuasion s'applique non seulement à la défense d'enjeux d'importance majeure mais aussi aux conflits seconds [...]
- en associant l'explosif thermonucléaire au missile balistique à grande portée, les techniciens ont créé une arme actuellement imparable... Aussi, l'avènement des missiles balistiques à ogives thermonucléaires ne facilite pas l'agression, mais au contraire permet que, moyennant certaines précautions, elle devienne à peu près irréalisable."

On retrouve ici les grands principes fondateurs de la conception française dans son originalité :

- il ne s'agit pas de comparer notre armement nucléaire avec les arsenaux des deux Grands, cette comparaison étant irréaliste et donc hors de propos ; mais, en raison du caractère exceptionnel de l'arme nucléaire, le pouvoir de l'atome est "égalisateur"
- ;
- la dissuasion française sera "proportionnelle".

Deux facteurs de crédibilité

Pour Gallois, la dissuasion "peut être assimilée à un produit de deux facteurs dont l'un, purement technique, représente la valeur opérationnelle des moyens militaires utilisés pour exercer la représaille, et dont l'autre, subjectif, exprime la volonté de la nation menacée d'user de la force plutôt que de composer".

Beaufre ne dit pas autrement, pour qui "la dissuasion repose sur un facteur matériel... et un facteur psychologique beaucoup plus important et beaucoup plus impondérable".

Le premier facteur inclut, d'après Beaufre, "une grande puissance de destruction, une bonne précision et une bonne capacité de pénétration". Ces caractéristiques ont pour but de garantir le franchissement des capacités de protection de l'adversaire.

Gallois ajoute que la "force de frappe" devra être "capable d'échapper à la destruction si elle est attaquée par surprise sur ses bases", introduisant ainsi la notion de capacité de frappe en second. Il précise de plus que cette force de frappe doit être "organisée de manière qu'une certaine automaticité décide de son emploi" et qu'elle "devrait encore représenter une capacité de destruction suffisante pour que l'éventuel agresseur la redoute".

Le second facteur est psychologique et, surtout, éminemment politique : la "rare volonté" est celle du président de la République qui devra décider de l'emploi de l'arme nucléaire.

Ainsi est posée la problématique de la crédibilité qui comporte bien sûr une composante "technique", mais qui ressort aussi du politique.

Sur quoi faire porter la menace ?

Le débat, en particulier aux États-Unis a toujours été vif entre la frappe anti-forces et la frappe anti-cités. Dans l'opposition nucléaire entre les deux Grands, la première correspond plutôt à la définition d'une première frappe visant à annihiler la capacité de représailles adverse, alors que la seconde procède de la frappe en représailles.

Compte tenu de la position de la France, il ne saurait être question d'autre chose que d'une capacité de représailles contre ce que Gallois nomme les "œuvres vives" et Poirier la "substance même" de l'adversaire. En effet, "celui qui ne dispose que de moyens réduits recherche nécessairement, dans une stratégie en mode virtuel, à brandir la menace du plus grand mal possible qu'il peut infliger".

Stabilité et escalade

On a déjà vu que la stabilité nucléaire dépend "de la dialectique des deuxièmes frappes, c'est-à-dire de la comparaison entre l'efficacité des ripostes des deux adversaires".

Beaufre précise que dans la mesure où cette deuxième frappe est anti-ressources, elle autorise un État disposant de moyens mêmes limités à exercer une dissuasion suffisante. Car "les situations instables n'existent que si le risque de riposte est nul ou très faible".

Cependant, la stabilité au niveau du nucléaire laisse une marge de manœuvre indirecte considérable, en particulier au niveau de la guerre classique et limitée. Trop de stabilité au sommet peut donc provoquer une instabilité aux niveaux inférieurs.

Pour éviter cette situation paradoxale, il faut établir une relation entre le niveau nucléaire et le niveau classique : "il est indispensable que ce niveau soit rendu complètement solidaire du niveau nucléaire par la menace d'emploi des armes atomiques tactiques. Ce n'est qu'à ce prix - et à ce risque - que la dissuasion nucléaire peut être pleinement efficace sur le niveau classique".

Il s'agit donc de pouvoir contrôler un conflit au niveau inférieur, de façon à éviter une dégénérescence involontaire et imprévisible qui risquerait d'affecter la stabilité nucléaire en menant au bord de la guerre nucléaire totale, que l'on cherche à éviter.

C'est le principe de l'escalade : " le développement volontaire de mécanismes escaladants, dans la mesure où il se situe dans le domaine du virtuel de la stratégie de dissuasion, permet de stabiliser les niveaux inférieurs en organisant la représentation pour l'adversaire des risques qu'il encourrait à provoquer par une première action au niveau inférieur la remontée des divers barreaux de l'escalade conduisant à la guerre nucléaire totale. "

La logique nucléaire : la rationalité et l'incertitude

Poirier croit "en une vertu rationalisante de l'atome [...] Pratiquement, et si l'on suspend tout jugement moral, le seul critère de rationalité applicable aux conduites humaines, en politique comme en tout autre domaine de l'activité individuelle et collective, est celui de l'intérêt".

Ainsi, "la force de frappe peut être proportionnée à la valeur de l'enjeu qu'elle défend... à l'âge de l'explosif nucléaire, les périls d'une politique d'expansion usant de la force ou de la menace d'y avoir recours, sont assez grands pour que les risques encourus soient constamment comparés à la valeur des buts que poursuit cette politique".

La propriété de l'arme nucléaire est donc de contraindre le candidat agresseur à prendre en compte la notion de risque comme jamais auparavant cela n'avait été fait.

Cette réflexion introduit le facteur essentiel : l'incertitude. "C'est en fin de compte l'incertitude qui constitue le facteur essentiel de la dissuasion. Aussi doit-elle faire l'objet d'une tactique particulière dont le but est de l'accroître... il faut absolument éviter toute action qui viendrait lever l'une des hypothèses que l'adversaire peut craindre."

Ainsi, dans la manœuvre psychologique de la dissuasion, le facteur déclaratoire joue-t-il un rôle essentiel, non seulement en raison de son caractère "pédagogique" vis-à-vis de l'adversaire, mais aussi parce qu'il dit la liberté d'action du dissuadeur.

La dissuasion résulte donc pour Poirier de "la combinaison d'une certitude et d'une incertitude : certitude partagée par tous les États, quant à l'existence permanente d'un risque nucléaire prohibitif, d'une possibilité d'action dont l'exécution soudaine et imparable ne serait jamais tout à fait improbable dès lors que seraient remplies les

conditions politico-stratégiques la justifiant ; incertitude sur la nature exacte de ces conditions et sur le moment critique où l'un des adversaires les jugerait remplies et où le risque s'actualiserait".

Quant aux " conditions politico-stratégiques [...] justifiant " la mise en œuvre de l'arme nucléaire, Poirier les définit en théorie pure par la notion de seuil d'agressivité critique : " c'est le concept central de la dissuasion du faible au fort : le seuil d'agressivité critique dont le franchissement justifierait le faible d'exécuter sa menace. "

En politique déclaratoire, et en pratique, ce seuil d'agressivité critique se matérialise par la notion d'intérêt vital, dont le Livre Blanc de 1972 disait bien qu'il importait "de ne pas en donner une définition trop précise".

Le concept de dissuasion fait donc référence à des forces réelles, capables de produire des effets physiques concrets, au service d'un but stratégique qui se situe dans l'ordre du virtuel et qui, lorsqu'il réussit, conduit au maintien d'un but politique réel, parfaitement concret, qui est le non-déclenchement du conflit.

Le politique

Ainsi que l'a montré l'histoire récente, l'atome n'est ni de gauche ni de droite. L'arme nucléaire est politique.

Pour Gallois, le problème le plus ardu posé par la dissuasion nucléaire est celui de l'adhésion de l'opinion publique dans les sociétés démocratiques, du soutien qu'elles apportent à leur gouvernement dans le cas d'une crise, et de la liberté de manœuvre dont celui-ci dispose par rapport à cette même opinion : " Parce que l'unanimité nationale ne pourrait être faite que devant une grave menace, le domaine d'efficacité de la stratégie de dissuasion est plus généralement limité à la défense des intérêts vitaux du pays qui pratique cette stratégie ".

Enfin ce que Gallois appelle la "rare volonté d'user de la représaille" est celle d'un homme, un seul : le décideur nucléaire, à qui incombe la responsabilité non seulement du choix mais aussi de faire croire, constamment, tout au long de l'exercice de ses fonctions, que ce choix sera psychologiquement soutenable. La résolution du chef de l'État est un facteur déterminant.

Le problème des alliances

De Gaulle, 11 janvier 1963 : " Les alliances n'ont pas de vertus absolues, quels que soient les sentiments qui les fondent ".

Très tôt, des particularités de l'arme nucléaire, Gallois déduit l'impossibilité des alliances. Selon lui, les démocraties ne peuvent guère pratiquer la stratégie de dissuasion qu'au service d'une cause absolument vitale. Cela implique que " s'il s'agit d'intervenir au profit d'un autre, fût-ce un pays ami, l'hésitation est d'autant plus probable que les lois de la stratégie nucléaire sont défavorables à pareille intervention."

Poirier précise quant à lui que la dissuasion nucléaire "répond à une fin politique, qui ne peut partager avec aucun autre État la pérennité de l'être national".

Le choix français de l'indépendance nucléaire procède d'un doute sérieux sur la crédibilité de la garantie nucléaire américaine. Cependant, la réalité stratégique de l'ère de la guerre froide est plus nuancée : la dissuasion élargie américaine a protégé l'Europe occidentale d'une agression massive soviétique ; cette protection a été d'autant plus efficace que deux pays, la Grande-Bretagne et la France étaient dotés d'une force de frappe nationale, dont la contribution a été reconnue par la déclaration d'Ottawa en 1974.

Quelle dissuasion nucléaire pour l' Europe ?

Pendant la guerre froide, la politique nucléaire de l'Alliance a été déterminée exclusivement à Washington. Toutes les tentatives de coopération intra-européennes ont échoué dès le début. L'Europe occidentale était beaucoup trop faible et trop désunie pour être plus qu'un appendice stratégique de la superpuissance américaine. En même temps, les États-Unis refusaient toute intrusion européenne dans un domaine aussi sensible. Les Européens ont donc accepté de vivre dans une confortable dépendance et se sont contentés de croire influencer la planification et la politique nucléaire des Américains par l'intermédiaire de l'OTAN. Seule la France a suivi, dans l'ombre du parapluie nucléaire américain, une politique et une stratégie autonome.

Aujourd'hui encore, l'OTAN est la seule organisation qui traite de dissuasion nucléaire. L'Union européenne s'occupe seulement de l'utilisation civile du nucléaire et des aspects politiques de la non-prolifération. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) se borne à quelques déclarations politiques, contenant une profession de foi en la dissuasion nucléaire au sein de l'Alliance atlantique. Seule l'Assemblée parlementaire de l'UEO a évalué la dimension européenne des armes nucléaires. Cependant, depuis le début des années 90 une discussion sur un pilier nucléaire européen au sein de l'Alliance atlantique s'est engagée. Les motivations en sont avant tout politiques :

- Suite au retrait de la quasi-totalité des armes nucléaires américaines, la dissuasion élargie américaine devient de plus en plus virtuelle. Les arsenaux nucléaires britanniques et français dépassent probablement le nombre des armes substratégiques que les Américains ont affectées à l'OTAN. La garantie nucléaire américaine prend un caractère presque uniquement déclaratoire, et le concept des armes nucléaires comme instrument de dernier recours (formule inventée à Londres en 1990) cache mal l'inflexion américaine à l'égard du nucléaire. D'un point de vue strictement militaire cela n'a que peu de signification actuellement, mais force est de

constater que l'importance des deux puissances nucléaires européennes pour la sécurité de l'Europe a augmenté.

- Le processus européen est arrivé à un point où la question du rôle politique des arsenaux nucléaires britannique et français se pose de façon nouvelle. Dans une Europe, politiquement, économiquement et culturellement de plus en plus interdépendante, ni la France ni la Grande-Bretagne ne définissent leurs intérêts vitaux sans prendre en compte ceux de leurs voisins. Il y a donc, *de facto*, une "européanisation" des dissuasions britannique et française.

En interprétant toute agression contre un membre de l'OTAN comme une menace contre ses intérêts vitaux, la Grande-Bretagne a déjà donné une dimension collective à sa doctrine nucléaire.

La position française, sans être aussi explicite, est tout à fait similaire sur le fond. Il convient à ce sujet de noter que l'abandon de la composante sol-sol peut être interprété comme une "désanctuarisation" du territoire national, laissant ainsi la porte ouverte à une lecture plus large - mais toujours imprécise par définition - des intérêts vitaux.

Pour réaliser l'identité européenne de défense, il faut donc définir une articulation entre la construction politique européenne et les deux arsenaux nucléaires.

- Même si la politique de défense commune, voire une défense commune, sont encore hors de leur portée, ni l'Union européenne, ni l'UEO peuvent se permettre d'ignorer tout simplement que deux de leurs membres sont - et veulent rester - des puissances nucléaires. Les armes nucléaires britanniques, françaises (et américaines) ont un même objectif stratégique commun de dissuasion de la guerre et leurs stratégies d'emploi se rapprochent. Proclamer à la fois la nécessité d'un rempart nucléaire contre la réapparition d'une menace majeure, d'où qu'elle vienne, et la construction d'une identité européenne de défense oblige à redéfinir le rôle des armes nucléaires britanniques et françaises pour la sécurité européenne.

Comme la discussion sur une européanisation des forces nucléaires britanniques et françaises vient seulement de commencer, les idées d'une dissuasion européenne restent encore vagues.

Il demeure néanmoins que le nucléaire ne peut que rester au cœur des modèles de défense occidentaux. Les changements intervenus en Europe n'ont rien modifié : à une stratégie nucléaire soviétique cohérente a succédé le désordre de la CEI, la crainte de la prolifération et le développement de nouveaux arsenaux nucléaires (Chine, Inde, Pakistan). Quand bien même les traités START seraient appliqués, il resterait encore, à l'horizon 2003, plus de 3400 têtes aux États-Unis et presque 3000 têtes en Russie. L'histoire nous enseigne par ailleurs qu'il serait vain de croire en l'efficacité du "bannissement" du nucléaire ; l'échec du bannissement de la guerre par la Société des Nations en est un exemple.

Le fait nucléaire étant pérenne, il s'agit de le structurer afin de l'inclure dans le processus de construction de l'identité européenne de sécurité et de défense.

Quels concepts ?

Dissuasion étendue ou élargie

Dissuasion élargie au sens traditionnel

La dissuasion nucléaire élargie peut se définir comme les garanties de sécurité fournies par un État nucléaire à un État non nucléaire. Elle consiste donc, selon les termes de Jacques Mellick, à étendre "à ses voisins le bénéfice de la sanctuarisation" ; mais "encore faut-il que ceux-ci soient d'accord pour une telle extension" .

La dissuasion nucléaire élargie a été employée par les États-Unis pour protéger les pays membres de l'Alliance atlantique pendant quarante ans. Confirmée par la déclaration de Rome en novembre 1991, elle semble toutefois de moins en moins applicable en l'état en raison de la "renationalisation" de la stratégie américaine et de la réticence de Washington vis-à-vis de l'émergence d'une entité politique européenne.

Dissuasion existentielle

Dans cette approche, ce n'est pas le déploiement en soi des armes nucléaires mais leur simple existence qui garantit la dissuasion ; ce qui importe n'est donc pas ce qu'un État nucléaire dit et fait pour rendre la dissuasion nucléaire élargie crédible, mais le fait qu'il possède des armes nucléaires.

Sous cet angle, il importe peu de savoir - car le problème est surtout théorique - si les États dotés de l'arme nucléaire ont leurs arsenaux déployés à l'intérieur et à l'extérieur de leurs territoires respectifs, tant que leur engagement politique vis-à-vis d'une "alliance" ou d'une "union" intégrée et cohérente est crédible.

Ainsi, à propos du rôle des forces américaines en Europe, McGeorge Bundy a suggéré que "ce qui crée un tel danger de dissuasion n'est pas la doctrine américaine, ni les têtes nucléaires placées par les États-Unis en différents endroits, mais leur présence militaire et l'engagement politique qu'elle représente et renforce".

Dissuasion élargie traditionnelle et dissuasion existentielle

Alors que le concept de dissuasion élargie au sens existentiel est très théorique, celui de dissuasion élargie au sens traditionnel est bien connu dans la pratique puisque c'est celui que les alliés ont utilisé pendant quarante ans. En quoi ces deux concepts diffèrent-ils exactement ?

Pour qualifier la différence entre ces deux concepts, il faut examiner trois caractéristiques fondamentales : la stratégie nucléaire, les dispositions de commandement et de contrôle des forces nucléaires, et le déploiement de ces forces.

Selon le modèle de la dissuasion nucléaire élargie traditionnelle, l'OTAN a d'abord relativement concentré son attention sur une stratégie nucléaire commune (riposte graduée), acceptée par tous les États membres alliés, sauf par la France, puis sur un système commun de commandement et de contrôle pour les indispensables mécanismes de consultation politico-militaire concernant les forces nucléaires de

l'OTAN et, enfin, sur les forces nucléaires de l'OTAN déployées sur le territoire de plusieurs alliés ouest-européens.

Dans un concept de dissuasion existentielle, ces trois grandes caractéristiques passeraient au second plan ; elles pourraient même ne pas apparaître.

On peut concevoir par exemple qu'aucune disposition commune de commandement et de contrôle politico-militaire ni aucun déploiement ne soient nécessaires dans un tel modèle, alors qu'une stratégie commune impliquant au moins quelques déclarations générales sur le rôle éventuel des forces nucléaires serait nécessaire dans tous les cas de figure.

Néanmoins, les modèles traditionnels et existentiels s'opposent plus en théorie qu'en pratique : selon l'importance donnée à chacune des trois caractéristiques, la dissuasion élargie tendrait davantage soit vers le type traditionnel soit vers le modèle existentiel.

Pour évaluer la place tenue par chacune des trois caractéristiques d'une dissuasion nucléaire élargie, il convient de se demander quel impact le système choisi aurait sur le couplage - autrement dit dans quelle mesure un État non nucléaire a l'impression que sa sécurité est garantie par un État nucléaire allié, et dans quelle mesure un État nucléaire se sent responsable de la sécurité d'un État allié non nucléaire. On peut noter à cet égard que, si l'Europe a demandé de nouveaux missiles nucléaires de portée intermédiaire en 1978-79, c'est parce qu'elle était convaincue que le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière intensifierait le couplage et qu'une guerre nucléaire limitée à son territoire était donc moins à craindre. Un système de dissuasion nucléaire élargie de type plutôt traditionnel tendrait à renforcer le couplage entre les États nucléaires et non nucléaires d'une alliance, alors qu'un système plutôt existentiel aurait la tendance inverse.

Une distinction doit en outre être faite entre les systèmes transatlantique et intra-européen de dissuasion nucléaire élargie : alors que celui-là dépend des forces nucléaires américaines, celui-ci ne s'appuierait que sur les forces nucléaires françaises et britanniques. Il semble en effet préférable, à terme, de remplacer le régime de dissuasion nucléaire élargie transatlantique par un système intra-européen fondé sur les forces nucléaires françaises et britanniques ; puisque les Américains conçoivent qu'une guerre nucléaire, si elle était inévitable, puisse se limiter à l'Europe, le système intra-européen apparaît inévitablement comme plus crédible.

Crédibilité de la dissuasion élargie

Quel que soit le système choisi (transatlantique, intra-européen ou une combinaison des deux), la dissuasion nucléaire élargie a deux limites : sa crédibilité augmente ou diminue en fonction des engagements politiques et militaires pris par un État par rapport à un autre.

Dans ce sens, on ne peut répondre avec une certitude absolue à la question traditionnelle de savoir si les États-Unis auraient risqué Washington pour Berlin ; le raisonnement serait le même pour les futurs scénarios liés aux menaces émergentes du Sud et la nécessité d'envisager de nouveaux régimes transatlantiques de

dissuasion élargie entre Washington et Rome, Washington et Ankara ou Washington et Madrid.

Ce problème de crédibilité des garanties de sécurité prises dans le cadre de la dissuasion élargie traditionnelle se poserait également pour des solutions intra-européennes, puisque des villes comme Athènes, Barcelone ou Palerme ne pourraient pas être absolument sûres que, si une attaque nucléaire ou conventionnelle était lancée contre elles, la France ou le Royaume-Uni risqueraient Paris ou Londres pour les défendre.

La dissuasion élargie peut être plus ou moins crédible, mais elle ne peut l'être de façon quasi-absolue qu'à l'intérieur des frontières nationales d'une puissance nucléaire elle-même, où elle cesse d'être "élargie" pour devenir "centrale".

L'Union européenne et la dissuasion nucléaire élargie

"Seuls deux des Douze sont détenteurs d'une force atomique. Pour leur politique nationale, ils ont une doctrine claire. Est-il possible de concevoir une doctrine européenne ? Cette question-là deviendra très vite une des questions majeures de la construction d'une défense européenne commune."

Pour tenter de répondre à cette question, il convient de distinguer les deux scénarios intra-européens de dissuasion nucléaire élargie possibles pour l'Union européenne : l'un fondé sur la dissuasion nucléaire élargie au sens traditionnel, et l'autre sur la dissuasion nucléaire élargie au sens existentiel :

Dans le premier cas, les pays membres de l'Union européenne devraient prendre en compte les trois grandes caractéristiques dont il été fait mention : une stratégie commune de l'Union européenne incluant une doctrine nucléaire, un forum de consultations politico-militaires de l'Union sur les décisions concernant l'emploi des systèmes nucléaires français et britannique, et la possibilité pour la France et la Grande-Bretagne de déployer leurs forces nucléaires sur le territoire de certains États non nucléaires de l'Union européenne.

La création d'un Groupe des plans nucléaires de l'Union européenne pourrait s'avérer nécessaire pour mieux définir la gestion et les responsabilités au sein de l'Union en matière de nucléaire.

Dans le deuxième scénario de dissuasion nucléaire intra-européen, les pays fondateurs de l'Union européenne estimerait que la dissuasion pourrait être élargie aux États non nucléaires dans un sens plutôt existentiel. Sans pour autant devenir hors sujet, les trois facteurs (stratégie nucléaire, commandement et contrôle et déploiement éventuel de forces nucléaires hors de la France et du Royaume-Uni) et la création d'un Groupe des plans nucléaires de l'Union européenne seraient alors moins importants que dans le modèle traditionnel.

Enfin, il convient de se pencher sur les perspectives à moyen et à long terme des régimes transatlantique et intra-européen de dissuasion nucléaire élargie pour les pays membres de l'Union européenne.

Deux options semblent possibles : la combinaison d'une dissuasion nucléaire transatlantique et intra-européenne et d'une dissuasion nucléaire élargie purement intra-européenne :

	Transatlantique	Intra-européenne
(1)	Traditionnelle	Traditionnelle
(2)	Traditionnelle	Existentielle
(3)	Existentielle	Traditionnelle
(4)	Existentielle	Existentielle
(5)	-	Traditionnelle
(6)	-	Existentielle

Pour un système transatlantique de dissuasion nucléaire élargie, des évolutions semblent possibles pour les scénarios aussi bien traditionnel qu'existential, en fonction également du type et du nombre d'armes nucléaires que les États-Unis conservent en Europe. Plus la tendance vers de nouvelles réductions des armes nucléaires américaines en Europe se poursuit, plus la dissuasion nucléaire élargie transatlantique a des chances de se rapprocher du type existentiel.

Dissuasion concertée

La dissuasion concertée signifie que la puissance nucléaire "consulte ses partenaires sur la conception, le déploiement et l'utilisation des moyens nucléaires, sans céder son pouvoir de décision et donc sans partager l'ordre de tir " .

Pour C.G. Fricaud-Chagnaud, la dissuasion concertée est un "intermédiaire entre une dissuasion élargie et une dissuasion partagée encore dans les limbes " .

Pour Frédéric Bozo, " la condition *sine qua non* de la dissuasion concertée est l'existence d'un consensus minimal sur le rôle de l'arme nucléaire dans le système international de l'après guerre froide ". Un tel consensus semble exister aujourd'hui entre les deux puissances nucléaires de l'Union. Le bilan favorable de la concertation franco-britannique sur les concepts et les doctrines nucléaires révèle en effet une proximité entre les deux pays, qui aurait été insoupçonnée il y a quelques années.

Compte tenu de la spécificité de l'arme nucléaire, qui demande - à terme - une autorité politique unique, la dissuasion concertée ne doit pas être vue comme un aboutissement, mais bien comme une partie d'un processus. La rapidité de la progression et le degré d'approfondissement du concept dépendront de sa légitimité, de sa crédibilité et de sa lisibilité.

- Concernant la légitimité, l'idée d'une politique nucléaire européenne est surtout handicapée par sa faible acceptabilité du point de vue de nos partenaires, à commencer par l'Allemagne, sans laquelle la dissuasion concertée n'aurait aucune signification. Il est donc essentiel d'associer dès maintenant cette dernière en tant que partenaire

privilegié d'un exercice dont le premier enjeu et l'objectif le plus urgent sont de réduire la faille entre États nucléaires et États non nucléaires en Europe.

Cet objectif serait compromis si la problématique d'une dissuasion européenne devait demeurer durablement l'exclusivité des seules puissances nucléaires de l'Union.

Pour prévenir ce risque, l'Allemagne devrait être associée sans délai à la commission franco-britannique sur les concepts et les doctrines nucléaires.

Un habillage institutionnel pourrait être conçu pour donner à cette formation triangulaire une dimension européenne, par exemple sous la forme d'un groupe de concertation nucléaire européenne dans le cadre de l'UEO, auquel la commission tripartite pourrait faire rapport.

- Pour ce qui est de la crédibilité ensuite, la France seule ou la Grande-Bretagne seule ne peuvent prétendre avec leurs seuls moyens nucléaires assurer la crédibilité d'une future dissuasion européenne. Il importe donc d'approfondir la coopération franco-britannique, seule en mesure de donner à l'Union une capacité stratégique respectable, à la mesure des moyens combinés de ses deux puissances nucléaires.

Le projet d'une disponibilité concertée des moyens stratégiques des deux pays - en particulier des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, évoqué depuis quelques années, prend ici tout son sens.

Enfin, l'idée ancienne de la coopération franco-britannique en matière d'armement nucléaire, jamais mise en chantier, pourrait être relancée lorsque le besoin d'un renouvellement des systèmes d'armes se fera sentir.

Une telle coopération serait le socle politico-stratégique sur lequel il sera possible, le moment venu, d'aborder de front la construction de la dissuasion européenne proprement dite.

- Reste enfin la lisibilité du projet de dissuasion concertée. En particulier, le concept français doit être clarifié.

Le *Livre Blanc* de 1994 est en effet révélateur de l'ambiguïté de nos aspirations européennes en matière nucléaire : la présentation de notre concept stratégique reste partagée entre l'affirmation traditionnelle des intérêts vitaux - au sens national étroit - et une revendication plus nouvelle d'intérêts stratégiques européens. Un réel travail reste donc à faire du point de vue déclaratoire.

À ce titre, rappelons que l'abandon de notre composante SSBS peut être présenté comme une désanctuarisation du territoire national proprement dit.

En outre, notre doctrine et nos moyens nucléaires doivent faire l'objet d'un véritable réexamen à la lumière de nos ambitions européennes ; notre doctrine nucléaire ne doit pas être perçue comme perdurant d'une conception de guerre froide, et il devient nécessaire de montrer que notre dissuasion a été "repensée" en fonction des perceptions politiques et stratégiques de nos partenaires.

Dissuasion par constat

Ce concept de dissuasion se fonde sur le constat que la situation stratégique de l'Europe est tout à fait spécifique, en raison du voisinage dans une zone géographique "réduite" de plusieurs puissances nucléaires et de l'existence de l'Union européenne qui a créé un niveau d'interdépendance entre ses membres tel qu'il rend "aléatoire toute tentative de distinction entre les intérêts vitaux des puissances nucléaires et ceux de leurs partenaires non nucléaires".

La dissuasion par constat n'est pas la dissuasion existentielle telle que définie par Michael Howard et McGeorge Bundy, mais du constat qu'il existe des enchaînements inéluctables, qui rendent le recours à la guerre entre puissances majeures quasiment impossible, à cause du jeu cumulatif de trois conditions fondamentales :

- la présence de forces classiques suffisantes, qui marque la volonté politique de résistance et montre à un éventuel agresseur qu'une action de sa part conduirait inévitablement à la guerre ;
- l'existence d'un réseau extrêmement imbriqué de liens de toute nature entre chacune des puissances européennes et atlantiques, nucléaires et non nucléaires ; cette interdépendance renforce en fait l'incertitude dans laquelle est placée un candidat agresseur, car il n'est jamais certain de ne pas "accrocher à un moment ou un autre un fil de l'écheveau directement lié à l'un des États nucléaires de la région" ;
- la présence d'un nombre minimal d'armes nucléaires, qui garantit la suffisance de la dissuasion.

Perspectives : les étapes successives d'une dissuasion partagée

L'existence d'une dissuasion partagée implique une union politique homogène et une autorité politique unique. Elle prendrait donc place à la fin d'un processus par lequel les deux puissances nucléaires auraient transféré leur "capacité dissuasive à cette nouvelle entité européenne". Si cette approche fédérale est de toute évidence encore lointaine, il ne fait aucun doute qu'il s'agit bien du but à atteindre ; c'est le cœur du problème d'une dissuasion européenne commune.

D'ici là il convient de s'appuyer sur les considérations précédentes pour en tirer, de façon raisonnée et pragmatique, les points essentiels :

- la protection américaine ressort désormais du domaine de la dissuasion existentielle ;
- les armes nucléaires britanniques et françaises existent et aucun de ces deux pays ne souhaite abandonner son statut d'État nucléaire ;
- il convient de mettre en place un mécanisme de concertation entre Européens, en particulier sur les relations bilatérales franco-britannique et franco-allemande ainsi que sur la constitution du trépied stratégique

européen (Londres - Paris - Berlin) ; on pourrait aussi envisager un "noyau" stratégique qui pourrait comprendre la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les pays du Bénélux, l'Italie, l'Espagne et la France ;

- il faut enfin s'appuyer sur toutes les possibilités de coopération disponibles.

Ces possibilités de coopération sont aussi nombreuses que les composantes de la politique nucléaire : dans le domaine de la dissuasion au sens strict, c'est-à-dire en dehors du désarmement et de la non-prolifération, la coopération pourrait se faire soit dans la production des vecteurs et des armes nucléaires, soit dans l'élaboration de la doctrine politique et des plans d'emploi, soit dans le processus de décision en cas de crise ou dans la décision d'emploi elle-même.

Selon les domaines et les modes de coopération envisagés, il devrait donc être possible de définir différents modèles de dissuasion collective. Bruno Tertrais en propose quatre qu'il considère également comme des étapes successives :

- Une dissuasion mutualisée (*mutualized deterrence*) se baserait sur un engagement de défense mutuelle confirmé, incluant explicitement une dimension nucléaire. Un comité nucléaire, incluant les représentants des pays intéressés pourrait traiter des aspects politiques de la dissuasion.

Compte tenu de la pré-existence des forces de frappe britannique et française, cette consultation devrait être complétée par une étroite coopération et une coordination entre les forces nucléaires françaises et britanniques ; cette coordination devrait bien entendu comprendre l'élaboration d'un plan de ciblage commun.

- L'étape suivante serait une dissuasion commune (*common deterrence*). Un engagement mutuel à une défense commune serait complété par un comité européen de planification et de consultation. Les forces de dissuasion britannique et française resteraient, officiellement, sous contrôle national, mais la coordination de leur mise en œuvre serait si étroite que la décision d'emploi ne pourrait se faire, de facto, qu'en commun. Tous les participants partageraient les risques et les responsabilités ; à ce titre, les armes de l'ultime avertissement, du type ASMP français, pourraient être emportées par les aéronefs des différentes nations participantes.

- Dans le troisième modèle, appelé dissuasion conjointe (*joint deterrence*), la décision d'emploi serait formellement partagée par les Britanniques et les Français, les autres participants non nucléaires disposant d'un droit de *veto* .

Ce troisième modèle correspondrait en fait à une force multilatérale similaire à la MLF proposée par les Américains au début des années soixante.

Les flottes de sous-marins fusionneraient et seraient sous l'ordre d'un commandement multinational. Il y aurait un seul ciblage et un seul plan

de tir. Les nouvelles générations d'ASMP seraient développées en commun.

- L'étape finale serait la dissuasion unique ou unifiée (*single deterrence*) : elle suppose l'évènement d'une autorité politique fédérale unique ; cette autorité disposerait donc d'une force de dissuasion européenne intégrée, avec un seul commandement.

Les pays européens pourraient développer et gérer en commun les nouvelles générations de sous-marin nucléaires lanceur d'engins et de missiles balistiques stratégiques.

Ces modèles n'ont qu'une vocation purement illustrative et ne sont que des étapes successives possibles. Mais ils démontrent néanmoins qu'une dissuasion européenne, au sens large du terme, ne nécessiterait pas forcément - tout au moins au début - une structure supranationale. Il y a différentes formes de coopération, même intergouvernementales. Néanmoins, selon la France et la Grande-Bretagne, une dissuasion européenne doit remplir quelques conditions de base : il faudrait ainsi définir un concept commun du rôle des armes nucléaires, proposer l'identification formelle des intérêts vitaux communs, élaborer un partage des rôles et des responsabilités, et définir les modalités de coopération avec les États-Unis .

Quel que soit le modèle de dissuasion retenu, tous les concepts évoqués précédemment ont en commun le fait que l'engagement politique des deux États nucléaires européens devra être suffisamment ferme pour être perçu comme crédible.

Les armes nucléaires françaises et britanniques ont été mises au point à une époque où il n'y avait aucune alternative possible à une politique de défense et de sécurité essentiellement dominée par l'État-nation, alors qu'aujourd'hui tous les pays concernés par l'Union européenne, notamment la France et le Royaume-Uni, se distancient lentement mais sûrement de cette approche. Du point de vue de l'intégration européenne, il est de plus en plus logique, au regard des charges et des responsabilités, de privilégier le cadre commun par rapport au cadre national en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Le modèle de dissuasion nucléaire concertée semble permettre un partage équitable des charges et des responsabilités liées aux forces nucléaires.

Bibliographie

Ouvrages

Ailleret, Charles *L'aventure atomique française* - 1968

Aron, Raymond *Le grand débat, initiation à la stratégie atomique* - 1963

- Beaufre *Introduction à la stratégie* - 1963
Dissuasion et stratégie - 1964
- Duval, Marcel et Le Baut, Yves *L'arme nucléaire française. Pourquoi et comment ?*
- Freedman Lawrence *The evolution of nuclear strategy*
- Fricaud-Chagaud, Gérard et Patry, JJ *Mourir pour le roi de Prusse ? Choix politiques et défense de la France*
- Gallois, Pierre *Stratégie de l'âge nucléaire* - 1960
- Kissinger, Henry *Nuclear weapons and foreign policy* - 1957
The necessity of choice - 1960
Diplomacy - 1994
- Liddel Hart, BH *Histoire mondiale de la stratégie* - éd 1998
- Poirier, Lucien *Des stratégies nucléaires* - 1988
Stratégie théorique - tome I, II et III

Ouvrages de synthèse

- Chaliand, Gérard *Dictionnaire de stratégie militaire* - 1998, dont les contributions de
- | | |
|------------------------|---|
| Colson, Bruno | Culture stratégique américaine
Culture stratégique française |
| Couteau-Bégarie, Hervé | Stratégie maritime |
| Géré, François | Stratèges français du nucléaire |
| Poirier, Lucien | Stratégie de dissuasion |
- Chaliand, Gérard *Anthologie mondiale de la stratégie*
- David, Dominique *La politique de défense de la France - textes et documents FEDN 1989*
- Recueils de textes du Général de Gaulle, en particulier
Général de Gaulle - *Discours et messages* (Plon) et
Charles de Gaulle - *Lettres, notes et carnets* (Plon), ainsi que
Messmer Pierre, Larcan Alain - *Les écrits militaires du général de Gaulle*
(PUF)

Revue et publications

Dossier "La France, la dissuasion et l'Europe" in *Relations internationales et stratégiques* - n° 21 - Printemps 96 dont les contributions de

Bozo, Frédéric	<i>Dissuasion concertée, le sens de la formule</i>
Duval, Marcel	<i>La dissuasion nucléaire française</i>
Fricaud-Chagaud, Gérard	<i>Dissuasion concertée, vers un partenariat stratégique</i>
Mallaby, Sir	<i>Dissuasion britannique et dissuasion européenne</i>

Relations internationales et stratégiques - été 92 dont la contribution de

Mellick, Jacques L'avenir de la dissuasion

Cahiers de Chaillot - publications de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO :

n° 3	Gambles Ian	L'intégration européenne de sécurité dans les années 90
n° 6	Van Beveren René	Coopération militaire : quelle structure pour l'avenir ?
n° 5	Zadra Roberto	L'intégration européenne et la dissuasion après la guerre froide
n° 8	Schmidt Peter	Le couple franco-allemand et la sécurité dans les années 90 : l'avenir d'une relation privilégiée
n° 10	Mahncke Dieter	Les paramètres de la sécurité européenne
n° 24	ouvrage collectif	L'Europe et le défi de la prolifération
n° 3b	Schmitt Burkard	L'Europe et la dissuasion nucléaire

Revue de la Défense Nationale

il serait trop long de citer ici les nombreuses contributions existant dans cette revue ; sans prétendre à l'exhaustivité, on lira en particulier les textes de différents articles ou de discours prononcés par MM. Michel Debré, M. Raymond Barre, M. Jacques Chirac (en tant que Premier Ministre), M. Alain Juppé et M. Lionel Jospin sur la politique française de Défense ainsi que de nombreuses contributions sur le sujet particulier de la dissuasion, notamment celles de l'Amiral Marcel Duval.